AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (EN PROCEDURE D'URGENCE) N° 028/AONR/CUD/CIPM/2022 DU 17/10/2022 MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE AU CONTROLE TECHNIQUE ET A LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE CERTAINS EQUIPEMENTS MARCHANDS DANS LA VILLE **DOUALA FINANCEMENT: BUDGET** – EXERCICE2022 CUD **SUIVANTS**

1.0bjet

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des commerçants ainsi que des usagers dans la ville de Douala, Le Maire de la ville, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation et aménagement de certains équipements marchands de la ville de Douala.

2.Consistance des prestations

Les prestations comprennent : la Direction de l'Exécution du

contrat des Travaux (DET), l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du Chantier (OPC), l'Assistance aux opérations de Réception (AOR) et le suivi des actions environnementales et sociales, selon les prescriptions techniques des termes de références, et des spécifications techniques des travaux d'entretien curatif de certaines rues dans la ville de Douala.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations s'élève à trente-cinq millions (35 000 000) F CFA TTC. En un lot unique.

4. Allotissement

La prestation est constituée d'un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux bureaux d'études techniques ci-après, retenus à l'issue de l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°010/ASMI/CUD/SG/DECI/SDCIU/2022 du 10 Août 2022. Il s'agit de :

N°	Nom du soumissionnaire	Adresse	
1	LE COMPETING SARL	BP : 7214 Douala Tel : 699 50 11 77	
2	GPT. CERIDD/AFRIKAN METHOD	BP : 3928 Yaoundé, Tel : 222 00 13 92	
3	ECTA BTP	BP : 785 Yaoundé, Tel : 222 22 00 87	

4	GPT. EC2 /TYGA SOLUTIONS	BP : 2696 Yaoundé, Tel : 699 000 797	
5	KEN'S BUSINESS	BP : 13338 Yaoundé, tel : 655 67 95 48	
6	CERBAT SARL	BP 13258 Yaoundé, Tel : 677 11 23 08	
7	PRISMA	BP : 15553 Yaoundé, tel : 693 04 00 56	
8	GPT. D'ARCHITECTES AFRICAINS	BP : 11412 Yaoundé, Tel : 222 20 16 48	
9	GPT. INTEGC/GE	BP : 11088 Yaoundé, tel : 699 92 48 95	
10	CREACONSULT	BP : 11735 Douala, Tel : 699 51 95 85	

11	LST SARL	BP : 55 58 Douala, Tel : 222 20 18 03	
12	GPT. EBCO/DTU CONSTRUCTION	BP : 4472 Douala, Tel : 677 95 32 74	
13	LOCI	BP : 2231 Douala, Tel : 233 43 05 91	
14	VS GROUPE	BP : 5408 Douala, tel : 693 19 33 89	
15	GENERAL ENGINEERING OFFICE	BP 10284 Douala Tel : 699 81 87 45	
16	GPT EMITRAC/INFRASOL	BP : 2991 Yaoundé, tel : 679 51 88 08	

Les candidats de la liste restreinte, retenus après préqualification ne pourront en aucun cas s'associer en groupement.

6.Financement

Les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres sont financées par le Budget de la CUD des exercices 2022 et suivants, sous l'imputation : 221 110.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à

la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sousdirection de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5° étage, à côté de la Délégation Régionale des Eaux et forêts, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables, à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine, Sousdirection de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5° étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, BP 43 Douala, TEL 237 233 421 509; Fax : 233 42 69 50 ; E-mail : villededouala@yahoo.fr, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de soixante milles (60 000) francs CFA, au titre des frais d'achat de dossier, dans le compte Spécial CAS N° 33598800001 - 89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Eparque et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Limbé et Dschang. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'appel d'offre.

9. Remises des offres

Chaque offre sera rédigée en français et/ou en anglais dont un original, 06 copies marquées comme tels, une copie numérique et Une offre financière témoin (dans une enveloppe séparée des autres ; le défaut de présentation de cette offre témoin entraine l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné), devra parvenir contre récépissé à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sous-direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5° étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, BP 43

Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, dans la ville de Douala au plus tard le**10/11/2022** à **12 heures 00**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (EN PROCEDURE D'URGENCE) N°028/AONR/CUD/CIPM/2022 DU 17/10/2022

POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE AU CONTROLE TECHNIQUE ET A LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE CERTAINS EQUIPEMENTS MARCHANDS DANS LA VILLE DE DOUALA

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offre est de douze (12) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **sept cent mille (700 000) francs CFA**, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances, dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans le Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **10/11/2022 à 13heures 00, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans la salle de réunion de ladite Commission, sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires techniquement qualifié se fera à une date ultérieure.

14.Critères d'évaluation

1.1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité après 48heures d'une pièce du dossier administratif;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

- Présence d'informations financières dans l'Offre Technique;
- Note technique inférieure 70/100 ;
- Présence sur la liste des entreprises défaillante publiée par le MINMAP.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur **100 points** sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Points
1	Qualité de l'offre	20
1	Expérience pertinente du BET pour la mission	20
3	Moyens techniques et matériels du BET	10
4	Expérience et qualification du personnel affecté à la mission	50
	TOTAL	100

NB : les pièces administratives et techniques signées par les personnalités autres que celles désignées dans le DAO ne seront pas prises en compte.

• Offre financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires qui auront

obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$SF=100 \times Fm/F$

SF : score financier, Fm : montant de la proposition la moins disante, F : montant de la proposition considérée.

15.Attribution

Les soumissionnaires seront évalués par la méthode de sélection « qualité — coût», conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et devront obtenir à l'issue de l'évaluation technique une note supérieure ou égale à **70 points sur 100.**

16.Durée Validité des Offres

La durée de validité de l'offre est de cent vingt jours (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine de Douala B.P : 43 Douala ; Tél : 237 233 421 509 /Fax: (237) 233 426 950 E-mail : villededouala@yahoo.fr; plus précisément à la Direction de l'Entretien et de la Construction des Infrastructures sise à la base de la Voirie Municipale ou à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sous-direction de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au

1.049, Rue Pasteur 210 Immeuble SCI à Bonanjo -5° étage à côté de la Délégation Régional des Forêts et la Faune.

Dénonciation de cas de corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou par écrit au Maitre d'Ouvrage et au Président de la Commission de

Passation des Marchés ou encore aux numéros suivants : 695 29 81 15 / 679 88 80 26 de la cellule anti-corruption (IGS) de la Communauté Urbaine de Douala

<u>Télécharger la pièce d'origine</u>

DOUALA Le 17-10-2022 Le MAIRE MBASSA NDINE Roger